

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: **Gerstäcker - Leinoelfirnis**
Article number: 34779
Numéro CAS: 68649-95-6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Johannes Gerstäcker Verlag GmbH
Wecostraße 4
D - 53783 Eitorf
Telefon: +49 2243/ 88995
Telefax: +49 2243/ 88945
www.gerstaecker.com

Adresse e-mail Gerstaecker.sdb@gerstaecker.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: poisson center North: +49 551 / 192 40 or +49 551 / 38 31 80

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112
Autriche	+43 1 406 43 43 (Giftinformationszentrale)
Bulgarie	+359 2 9154 213 (Pirogov)
Slovaquie	+421 2 5477 4166 (NTIC)
Hongrie	+36 80 201 199; +36 1 476 6464 (ETTSZ)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.3. Autres dangers

Les chiffons, le papier, les tissus et les autres matières poreuses peuvent subir une combustion spontanée en cas d'humidification avec ce produit.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 24-août-2021

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Leinoelfirnis - 34779

Le produit ne contient aucune substance considérée comme dangereuse pour la santé à la concentration considérée

Estimation de la toxicité aiguë:

Aucune information disponible.

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:	Transporter la victime à l'air frais.
Contact oculaire:	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
Contact avec la peau:	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion:	Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

Effets de l'exposition Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin: Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Incendie majeur: PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique: Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet et précautions pour les pompiers: de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles: Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes: Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement: Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement: Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage: Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires: Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques: Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



Conseils relatifs à la manipulation sans danger: Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène: Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation: Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Autres informations: Aucune information disponible.

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 24-août-2021

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Leinoelfirnis - 34779

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition: Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle: Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Niveau dérivé sans effet (DNEL): Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC): Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques: Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Équipement de protection individuelle: Les précautions usuelles concernant le maniement de produits chimiques sont à observer.



Protection des yeux/du visage: En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
NBR (Caoutchouc nitrile)		

Protection de la peau et du corps: Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire: Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Type de filtre recommandé: négligeable

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide
Couleur jaune
Odeur caractéristique

	Conditions	Méthode	Remarques
Point/intervalle de fusion			Non établie

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 24-août-2021

Date d'impression 25-oct.-2023

Numéro de révision: 1

Gerstäcker - Leinoelfirnis - 34779

Point / intervalle d'ébullition					Non établie
Inflammabilité					Non établie
Température de décomposition	>	300	°C		
Point d'éclair					Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité		430	°C		
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité					négligeable
Limite supérieure d'explosivité					négligeable
Pression de vapeur					Non établie
Densité	~	0.936	g/cm ³	20 °C	
Hydrosolubilité	<	0.001	g/L	20 °C	
pH					non applicable
pH (en solution aqueuse)					Non établie
Coefficient de partage	>				Non établie
Viscosité cinématique					Aucun(e) connu(e)
Seuil olfactif					Non établie
Densité relative					Non établie
Taux d'évaporation					Non établie
Densité de vapeur					aucune donnée disponible
Granulométrie					aucune donnée disponible
Distribution granulométrique					aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente:	aucune donnée disponible
Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique:

Propriétés explosives	N'est pas un explosif
Propriétés comburantes	Non comburant.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité:

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité: Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité: Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion:

Sensibilité aux impacts mécaniques:	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques:	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 24-août-2021

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Leinoelfirnis - 34779

Possibilité de réactions dangereuses: Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter: Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles: Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables:

Informations sur le produit:	Le produit n'a pas été testé
Inhalation:	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact oculaire:	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact avec la peau:	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Ingestion:	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:

Symptômes: Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité: Aucune information disponible

Toxicité aiguë: Aucune information disponible

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée:

Corrosion/irritation cutanée:	Aucune information disponible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Aucune information disponible.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Aucune information disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Aucune information disponible.
Cancérogénicité:	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction:	Aucune information disponible.

STOT - exposition unique: Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée: Aucune information disponible.

Danger par aspiration: Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité: L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité: Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation: Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol: Aucune information disponible.

Mobilité: Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB: Aucune information disponible

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes.

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes.

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés: Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés: Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR:	Non réglementé
RID:	Non réglementé
IMDG:	Non réglementé
IATA:	Non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR:	Non réglementé
RID:	Non réglementé
IMDG:	Non réglementé
IATA:	Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR:	Non réglementé
RID:	Non réglementé
IMDG:	Non réglementé
IATA:	Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

ADR:	Non réglementé
RID:	Non réglementé
IMDG:	Non réglementé
IATA:	Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR:	Sans objet
RID:	Sans objet
IMDG:	Sans objet
IATA:	Sans objet

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR:	Non réglementé
Dispositions spéciales:	Aucun(e)
RID:	Non réglementé
Dispositions spéciales:	Aucun(e)
IMDG:	Non réglementé
Dispositions spéciales:	Aucun(e)
IATA:	Non réglementé
Dispositions spéciales:	Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Sans objet

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 24-août-2021

Date d'impression 25-oct.-2023

Numéro de révision: 1

Gerstäcker - Leinoelfirnis - 34779

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne:

Regulation (EC) No. 1907/2006 (Annex II - (EC) No. 2020/878) and Regulation (EC) No. 1272/2008

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Prendre en compte la directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail:

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

- Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)
- Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants: non applicable
(EC) 2019/1021

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

teneur en composés organiques volatils (COV):

acc. reg. 2010/75/EC (20°C): .? %

acc. reg. 2004/42/EC (Decopaint): .? %

Réglementations nationales:

Allemagne:

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK): non dangereux pour l'eau (nwg)

Classe de stockage (TRGS 510):

Pays-Bas:

Classe de contamination de l'eau (Pays-Bas): A4

Autriche:

Réglementations sur les liquides inflammables VbF Non réglementé

Pologne:

Ordonnance du ministre de la famille, du travail et de la politique sociale du 12 juin 2018 sur les concentrations et intensités maximales admissibles des facteurs nocifs pour la santé dans l'environnement de travail (Dz. U. 2018, point 1286, telle que modifiée)

Loi du 14 décembre 2012 sur les déchets (Journal officiel de 2013, point 21 ; telle que modifiée)

Loi sur les substances chimiques et leurs mélanges du 25 février 2011. (Règlement du ministre du Travail et de la Politique sociale du 26 septembre 1997 sur les règles générales de sécurité et d'hygiène sur le lieu de travail (Dz. U. de 2003, n° 169, point 1650 ; tel qu'amendé).

Suisse:

Teneur en COV:: acc. VOCV CH 814.018, att. 1: .? %

Hongrie:

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 24-août-2021

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Leinoelfirnis - 34779

Décret n° 44/2000 (XII.27.) du ministère de l'économie et du travail de la République de Hongrie sur certaines procédures et activités Décret conjoint n° 5/2020 ITM sur la sécurité chimique au travail 178/2017 (VII. 5.) écret gouvernemental sur l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) "A" et "B" de l'Accord européen sur les transports routiers

Inventaires internationaux:

TSCA	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
ENCS	N'est pas conforme
IECSC	Est conforme
KECL	Est conforme
PICCS	Est conforme
AICS (Australie)	Est conforme
NZIoC	N'est pas conforme

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique: Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:

Légende:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen relatif transport des marchandises dangereuses par route

AGW: Limite d'exposition professionnelle (Arbeitsplatzgrenzwert – Germany)

BCF: Facteur de bioconcentration

DBO(5): Demande biochimique en Oxygène (en 5 jours)

CAS: Chemical Abstract Service

CLP: Classification, étiquetage et emballage (Classification, Labelling and Packaging)

CMR: Cancérogène, mutagène ou reprotoxique

DIN: Norme industrielle allemande

DNEL: Niveaux dérivés sans effet (Derived No Effect Level)

DOC: Carbone organique dissous (Dissolved organic carbon)

EAK/ AVV: Catalogue européen des déchets / Registre réglementation déchets

EC50: Concentration efficace médiane (Effective Concentration 50%)

ECHA: European Chemical Agency

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 24-août-2021

Date d'impression 25-oct.-2023

Numéro de révision: 1

Gerstäcker - Leinoelfirnis - 34779

GHS: Système général harmonisé (Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals)

IATA: Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association)

IC50: Concentration inhibitrice médiane (Inhibition Concentration 50%)

IMDG: Guide international pour le transport maritime des matières dangereuses (International Maritime Dangerous Goods Code)

LC(D)50: Concentration létale 50% (Lethal Concentration 50% - LD50: Lethal dose 50%)

MAK: Valeurs d'exposition

NLP: Ex polymères (No Longer Polymers)

NOAEC: Dose sans effet nocif observable (No Observed Adverse Effect Concentration)

NOAEL: Dose sans effet toxique observable (No Observed Adverse Effect Level)

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique (persistent, bioaccumulative, toxic)

PC: Catégorie produit

PNEC: Seuil sans effet pour l'environnement (Predicted No Effect Concentration)

REACH: enRegistrement, Evaluation et Autorisation des produits CHimiques

RID: Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer

STEL: Limite d'exposition court terme (Short-term Exposure Limit)

STP: Installation d'épuration (Sewage treatment plant)

SVHC: Substance préoccupante (Substance of Very High Concern)

TLV: Valeur seuil limite (Threshold Limit Value)

TWA: Moyenne pondérée dans le temps (Time Weighted Average)

UN: Nations unies (United Nations)

VOC: Composé volatil organique

vPvB: Très persistante et très bioaccumulable (very persistent, very bioaccumulative)

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Plafond: Valeur limite maximale

* Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS:

Agence européenne des produits chimiques (ECHA)

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 24-août-2021

Numéro de révision: 1

Date d'impression 25-oct.-2023

Gerstäcker - Leinoelfirnis - 34779

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Classification SGH, Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)

Organisation mondiale de la santé

Date de révision: 24-août-2021

Safety Data Sheet according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH):

Avis de non-responsabilité:

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité